



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 4128

Texte de la question

M. Michel Sordi attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la rémunération des élèves en première année d'externat. Les études de médecine sont longues, difficiles et relativement coûteuses pour les familles (hébergement, nourriture de nombreuses années en plus des livres, du matériel, etc.). En quatrième année de médecine, soit en première année d'externat, un jeune élève perçoit une rémunération de 98 euros par mois. Au vu du niveau de la qualification, d'une part, et de la charge de travail et des responsabilités, d'autre part, ce montant paraît en total décalage avec la réalité. Aussi il lui demande si le Gouvernement envisage de revoir à la hausse cette rémunération.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sordi](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4128

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5517

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)